



Section du Bas-Rhin
Direction Régionale des Finances Publiques

Téléphone : 03 88 56 55 60
fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://fo-dgfip-sd.fr/067/>

Comité technique local (CTL) du 19 septembre 2019 : Participation de la DGFIP aux MSAP/MFS/permanences en communes

L'autre point à l'ordre du jour de ce CTL (le projet V2 de nouveau réseau de proximité) a fait l'objet d'un premier compte-rendu en date du 20/09/19.

Pour une question simple d'un usager auquel il ne saura répondre, l'agent MFS (Maison France Service, appellation qui remplacera Maison de service au public) disposera d'une **ligne téléphonique dédiée** vers le SIP.

Une **cellule** du SIP sera chargée de répondre aux questions.

Pour les questions compliquées nécessitant une étude, l'agent MFS prendra RDV auprès du SIP. **L'agent DGFIP assurera le RDV en se déplaçant à la MFS** (permanence dont la périodicité reste encore à définir).

A terme il pourra y avoir le visio-entretien.

Pour notre directrice, 85% des questions à l'accueil MFS pourront trouver une réponse auprès de l'agent MFS, comme c'est le cas aujourd'hui avec les services civiques !!!

Les collègues assurant actuellement l'accueil dans les SIP devraient apprécier à leur juste valeur cette haute opinion de notre directrice quant à la technicité nécessaire pour assurer cette mission...

Avec presque 5800 suppressions d'emploi en 3 ans où va-t-on trouver les agents pour aller dans les MSAP ?

Pour la directrice, ce ne sera pas un problème puisqu'il n'y aura plus rien à faire dans les SIP en terme d'accueil : d'abord parce qu'avec la suppression de la TH et le PAS, il n'y aura que très peu de problème ; ensuite, parce que, dès 2020, 12 millions de foyers ne déposeront plus de déclaration ; enfin, parce qu'avec le Centre de Contact, il n'y aura plus d'appels dans les services.

L'agent DGFIP effectuant les permanences en MFS devra pouvoir **répondre à toutes les questions** ! Et donc être compétent en assiette, recouvrement, foncier, SIE, etc...

Les élus FO ont rétorqué à la directrice qu'elle cherchait l'oiseau rare et qu'il n'existait pas !

Comme d'habitude, **la direction vit dans le monde idéal et idyllique qu'elle s'est conçue virtuellement** et nous dans la réalité...

Pour la directrice **l'accueil doit se transformer en prise en charge**...effectivement, nous n'avons pas la même vision des choses... !

Pour nous, l'accueil en MSAP/MFS doit être un service en plus, notamment pour lutter contre la fracture numérique, mais pas se substituer à un service de pleine compétence ! !

La fin du numéraire est venue s'immiscer dans le débat. *FO DGFIP 67* a fustigé la suppression d'une partie du service publique pour apporter une nouvelle activité aux buralistes. La directrice, elle ne voit pas en quoi cela pose problème...

La directrice a tenu à faire remarquer qu'il s'agissait d'une année record en terme de recrutement. *Les élus FO DGFIP* lui ont répliqué que ces recrutements ne compenseraient même pas les départs en retraite.

Réponse de la directrice : « ah ben non ! »


Les 3 organisations syndicales présentes ont voté contre la participation de la DGFIP aux MSAP/MFS.



Vos élus: José-Luis PEREIRA, Virginie BRACHET, Corine BOURHIS;
Experte : Marie-Claire SAIDOU

Vous êtes nombreux à nous soutenir, n'hésitez plus à nous rejoindre !

Plus que jamais nous avons besoin les uns des autres !

Section FO DGFIP 67 fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr	BULLETIN D'ADHESION
site local : www.fo-dgfip-sd.fr/067/	à retourner à : Section FO DGFIP 67 - DRFIP
site national : www.fo-dgfip.fr/	NOM : PRENOM :
	GRADE : Echelon : Indice :
	AFFECTATION :
	déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP
	Fait à : le (signature)
	→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant
	Secrétaire départemental et permanent syndical local : José PEREIRA ☎03.88.56.54.25